

# Appel à projets international

## « Connect Talent »

### Cahier des charges – édition 2017

#### 1. Le contexte et les objectifs de l'appel à projets international « Connect Talent » 2017

En mars 2013, la Région des Pays de la Loire lançait son premier appel à projets international « Connect Talent », visant à détecter, finaliser et accompagner des projets de rupture dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Une deuxième édition a eu lieu en 2015.

Pour son édition 2017, l'appel à projets international « Connect talent » cible toujours des **projets de rupture**, c'est-à-dire des projets dont les ambitions et les potentialités visent à relever un ou plusieurs défis scientifiques ou technologiques majeurs de notre époque, dans un champ disciplinaire ou dans une logique transdisciplinaire, dont les impacts sociétaux et économiques à moyen et long terme sont incontestables. Il doit s'agir d'un projet audacieux, capable d'accélérer significativement les dynamiques actuelles de notre territoire et de lui donner une reconnaissance scientifique et académique, un rayonnement et une attractivité au plan mondial.

Contrairement aux années précédentes, l'édition 2017 vise uniquement des opérations d'attractivité de chercheurs ou enseignants-chercheurs et s'adresse à des **leaders scientifiques internationaux** arrivant seuls ou avec une équipe, afin d'impulser une nouvelle thématique de recherche ou d'accélérer le développement d'une thématique existante

Sur le plan thématique, les projets devront venir renforcer des compétences clés pour l'avenir du territoire sur des sujets identifiés comme prioritaires par les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans cet esprit, la priorité sera donnée aux projets qui viennent renforcer les axes stratégiques du territoire, et notamment à ceux s'inscrivant dans la thématique Industrie du futur. Les projets en lien avec l'une des douze démarches des démarches Recherche – Formation – Innovation (RFI) seront également examinés avec attention.

#### 2. Le processus de l'appel et de l'évaluation des candidatures

##### 2.1. Le calendrier de l'appel à projets

L'appel à projets international « Connect Talent » est ouvert pour trois vagues successives de soumission dont les échéances sont respectivement **30 avril 2017, 30 septembre 2017 et février 2018**.

Les dossiers sont à déposer par voie électronique et par voie postale à la Région des Pays de la Loire ([aap.recherche@paysdelaloire.fr](mailto:aap.recherche@paysdelaloire.fr)) et auprès de l'agglomération du territoire concerné (Angers Loire métropole, Le Mans Métropole, Nantes métropole, etc.)

## 2.2. Le processus d'analyse et de sélection des dossiers de candidature

Le processus d'analyse et de pré-sélection des projets est organisé selon les 4 étapes suivantes, qui seront dupliquées pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> vagues de l'appel :

**Etape 1** : Une analyse de la « recevabilité » du dossier de candidature dossier en termes de niveau de réponse au cahier des charges de l'appel et de respect du format du dossier de candidature.

**Etape 2** : Une analyse de fonds du dossier de candidature sur 3 critères : qualité et ambition des projets, valeur ajoutée et leurs impacts, faisabilité – qui fera appel à des expertises externes.

**Etape 3** : Un examen des rapports constitués par les experts externes sera organisé par le Comité de Pilotage de l'appel à projet qui réunit les collectivités territoriales des Pays de la Loire (agglomérations de Nantes, d'Angers et du Mans, Région), les trois universités de la région et la conférence des grandes écoles. Ce comité procédera à la pré-sélection des dossiers jugés les plus prometteurs et organisera un retour vers tous les porteurs de projets.

**Etape 4** : Les porteurs des projets présélectionnés seront invités, le cas échéant, à fournir au Comité de Pilotage des précisions sur leurs projets pour une qualification plus fine de leur dossier avant leur sélection définitive et l'ouverture des discussions pour leur accompagnement et leur financement.

## 2.3. Les critères d'évaluation des dossiers de candidature

Les candidatures seront examinées selon **3 principaux critères**.

### 1. Qualité et ambition

- La qualité académique du projet et l'ampleur des enjeux qu'il adresse sur les plans scientifiques, industriels et humains
- L'ambition scientifique, technologique et d'innovation.
- Les candidatures devront faire état d'un haut niveau académique et d'une reconnaissance internationale incontestable (excellence académique des travaux des équipes ou du leader scientifique, qualité et dynamique de la production scientifique, niveau de citation, distinctions scientifiques, notamment celle du conseil européen de la recherche (ERC), niveau d'ouverture internationale des équipes ou du leader scientifique, ampleur des relations industrielles existantes...)
- Elles devront être porteuses d'un projet scientifique comportant une prise de risque avec une grande ambition pour une visibilité internationale (importance des enjeux sociétaux et scientifiques adressés, caractère porteur de la thématique principale de recherche et ouverture de nouvelles questions scientifiques et de progrès des connaissances par rapport à l'état de l'art, apport interdisciplinaire ou transdisciplinaire, stratégie de développement de la production de recherche,...)

### 2. Valeur ajoutée et impacts

- La cohérence de la candidature avec les axes thématiques de l'écosystème régional, les projets et les dynamiques de structuration en cours
- Son potentiel de développement en matière de coopérations avec les structures académiques et industrielles du territoire
- L'effet d'entraînement et les impacts attendus de votre projet sur le plan académique, sur la dynamique d'innovation, sur le plan économique et humain.

Les candidatures proposées devront démontrer leur valeur ajoutée et leurs impacts attendus en termes:

- D'accélération de la structuration et des dynamiques scientifiques, technologiques et de formation au niveau régional, y compris dans le cadre de nouvelles collaborations avec les structures académiques, industrielles du territoire et ses acteurs de l'innovation
- De valeur ajoutée en termes d'attractivité internationale pour la région des Pays de la Loire
- D'acquisition de nouveaux savoir-faire et expertises de reconnaissance internationale, d'amélioration des connaissances et de développement d'innovations majeures (brevets, publications...)

### 3. Faisabilité

Les candidatures proposées devront faire état de premiers éléments permettant d'analyser leur faisabilité :

- Le dimensionnement économique du projet et en particulier :
  - Son coût
  - Les modalités de soutien public et de financement envisagées et à envisager

- Les engagements humains et financiers anticipés des partenaires publics et privés envisagés
- La faisabilité générale du projet et ses facteurs clés de succès:
  - Son organisation générale : les modalités de construction du réseau et des collaborations, l'effectivité et pérennité du projet à travers une gouvernance ad hoc le cas échéant
  - Le calendrier envisagé
  - Ses ressources techniques et humaines
  - Les partenariats nécessaires et son interfaçage avec les autres initiatives interagissant avec le projet

### 3. L'accompagnement des projets

Différentes formes d'accompagnement des projets sélectionnés sont envisageables. Aussi, 4 volets sont proposés :

**Volet 1** : Un appui à la maturation des projets : accompagnement dans la précision des projets, l'étude de leur faisabilité, leur montage, la mise en place des partenariats régionaux, nationaux et internationaux pertinents...

**Volet 2** : Un appui à l'accueil et l'intégration des projets dans l'écosystème régional concernant l'accueil des talents et des équipes associées, l'appui à leur intégration dans les établissements de la région, l'intégration des projets dans les stratégies régionales d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, avec l'appui de l'ensemble des tutelles

**Volet 3** : Un appui au financement des projets à proprement parler et à la mise en place des meilleures conditions d'environnement :

- a. Appui au financement des équipements, infrastructures
- b. Appui au financement des équipes de recherche et de leurs projets de recherche
- c. Appui à la mise en œuvre des meilleures conditions d'environnement (dont financement de personnels non permanents)

**Volet 4** : Un appui logistique et une mise à disposition de dispositifs d'accueil et d'installation des porteurs et de leur famille en région : aide à la préparation de l'arrivée des porteurs de projets (envoi d'informations pratiques sur la vie quotidienne, formalités d'entrée, prise de contact, réservation de logements...), appui aux démarches administratives (constitution et dépôt du dossier de demande de titre de séjour, aide et informations pratiques sur les impôts, salaires, assurances, couverture santé, ouverture d'un compte bancaire...), aide à la scolarisation ou à la garde des enfants, intégration culturelle (activités culturelles et de loisirs, découverte de la région, cours de Français Langue Etrangère, rencontres interculturelles...).